

**Compte rendu
Comité Local de Lutte contre le Bruit (CLLB)
Vendredi 10 octobre 2025**

Prénom NOM	Fonction	Présent
Geoffroy BOULARD	Maire du 17 ^e	
Christophe LEDRAN	Adjoint au maire du 17 ^e en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités	X
Pierre-François LOGEREAU	Adjoint au maire du 17 ^e en charge des commerces, de l'artisanat et de la médiation entre professionnels et habitants	X
Jean-Philippe CLEMENT	Mairie du 17 ^e - DGA Espace Public	X
Nathalie NOE	DVD - Adjointe à la cheffe de la subdivision du 17 ^e , Section Territoriale de Voirie NO	X
Olivier BLOND	Président de Bruitparif Conseiller Régional d'Ile-de-France	X
Fanny MIETLICKI	Directrice de Bruitparif	X
Eric DEVIN	Président de Certibruit	X
Charles Antoine DURON	Habitant du 17 ^e - Représentant des résidents Charles Fillion	X
Joël MORVAN	Président Résidents Porte d'Asnières	X
Dr Bertrand LUKACS	Habiter Paris - Conseil National du Bruit (CNB)	X
Luar CHEVRANT-BRETON	Mairie du 19 ^e - Collaboratrice en charge de la transition écologique	X
Christophe ROSIN	SNCF Réseau - Responsable acoustique pour l'Ile-de-France	X
Didier LOURDIN	SNCF Réseau	X
Georgie TICOUT	DPMP (Police Municipale)	X
Catherine JAGU	Les Jardins Suspendus des Batignolles	X
Sandra HERNANDO	DTEC - Responsable du Département Environnement Sonore et Lumineux	X
Kevin IBTATEN	DTEC - Chargé des études sur le bruit	
Charles-Edwin ELIACHAR	Chargé de mission au cabinet du Préfet de Police	
Philippe STRAUSS	CidB - Centre d'information sur le Bruit	
Sandrine CILIBRASI	Collaboratrice du Maire du 17 ^e	
Léa LE MEN	DVD - Cheffe de subdivision du 17 ^e Section Territoriale de Voirie NO	
Jean GOBY	Union des locataires du 164, rue de Saussure	

ORDRE DU JOUR :

1/ Introduction de Christophe LEDRAN, Adjoint au maire du 17e en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités.

Le comité s'est réuni le 10 octobre 2025 sous la présidence de Christophe Ledran, Adjoint au Maire du 17^e arrondissement en charge de l'espace public, des chantiers et des mobilités, agissant au nom de Geoffroy Boulard, Maire du 17^e. Ce comité local, créé depuis plusieurs années par le Maire, poursuit ses travaux avec la participation de partenaires engagés et de représentants d'associations de riverains.

Christophe Ledran a rappelé les enjeux du bruit dans l'arrondissement et accueilli les invités, ainsi que les partenaires réguliers du comité et les nouveaux contributeurs présents à titre d'observation ou d'expertise. Pierre-François Logereau, Adjoint au Maire en charge des commerces, de l'artisanat et de la médiation, a souligné l'importance croissante du sujet du bruit, notamment en lien avec les activités commerciales et les livraisons.

2/ Présentation de Certibruit, livraisons silencieuses en horaires décalés (M. DEVIN, Président de l'association Certibruit)

Contexte et origines : Certibruit est une association loi 1901 créée en 2012 à partir d'une initiative d'études menées par la région Île-de-France sur la problématique du bruit de livraison. L'association a pour objet l'échange

d'informations, la communication et la coordination des actions dans le domaine du bruit, particulièrement dans le contexte du transport de fret et de la livraison en milieu urbain.

Enjeux et bénéfices de la livraison en horaires décalés

Le décalage des horaires de livraison en dehors des périodes de congestion présente de multiples avantages :

- Environnement : Réduction des émissions de particules et de la pollution locale
- Sécurité : Diminution des angles morts et des accidents impliquant les piétons
- Partage de la voirie : Meilleur accès aux centres-villes avec moins de congestion
- Logistique durable : Meilleure présentation des commerces en dehors des heures de livraison
- Économie : Réduction des coûts de transport et des heures perdues en congestion

Organisation et labels

Certibruit fonctionne selon une gouvernance tripartite associant :

- Les villes et collectivités locales
 - Les représentants des riverains et résidents
 - Les professionnels (transporteurs, distributeurs)
- accompagnés des experts et laboratoires de certification

L'association a développé cinq labels d'engagement reposant sur des chartes pratiques et opérationnelles, organisées par type de commerce :

- Commerce de bouche
- Librairies
- Cafés, hôtels, restaurants
- Établissements logistiques urbains

Obligations des chartes

Les chartes d'engagement reposent sur trois obligations de moyens et trois objectifs de résultat :

Obligations de moyens :- Traitement acoustique du local

- Formation du personnel à la lutte contre les nuisances sonores
- Certification des engins de transport et de manutention (respectant 60 dB en pic de bruit)

Objectifs de résultat :- Maintien de l'engagement dans la charte

- Mise en place d'une ligne téléphonique indépendante de recueil des plaintes
- Réalisation de mesures de bruit et audits réguliers par des prestataires spécialisés

Horaires de livraison

Les livraisons interviennent en horaires décalés :

- Le matin : à partir de 4h00 jusqu'à 7h00
- Le soir : à partir de 22h00 jusqu'à minuit. Ces créneaux excluent la période minuit-3h du matin pour éviter les impacts sanitaires documentés (risques cardiovasculaires).

Situation à Paris et déploiement

Depuis la signature de la première charte de logistique urbaine durable en 2013 :

- 128 sites labellisés à Paris (dont un réseau de 60 librairies et 5 établissements logistiques)
- 160 sites labellisés au total sur 25 villes en France (Paris, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Limoges, Toulouse)
- Très peu de plaintes : 3 plaintes en instruction à Paris, dont 2 pour des sites non labellisés

Aide municipale de la Ville de Paris (Action 9 du PPBE)

La Ville de Paris propose une aide financière couvrant jusqu'à 50% des travaux d'insonorisation ou d'installation de sas, dans la limite de 10 000 euros. Cette aide est basée sur une évaluation ou un rapport d'audit Certibruit.

Dynamique des Jeux Olympiques 2024

Les JO2024 ont permis de généraliser des pratiques initialement volontaires. Selon l'enquête post-JO :

- 13% des entreprises consultées ont décalé leurs horaires de livraison
- 12% ont pérennisé ces mesures

- Cependant, 35% déclarent que le frein aux livraisons de nuit serait une interdiction, alors que celles-ci sont autorisées à Paris

Actions à venir

- Sensibilisation accrue auprès des CHR et petits commerces
- Renforcement des engagements de partenaires historiques (Carrefour, McDonald's, Lidl)
- Accès aux formations Certibruit pour tous les professionnels
- Communication auprès des CQ et associations de commerçants pour démultiplier l'information

Recommandations du comité

- Adapter la communication locale pour clarifier les horaires autorisés (correction de la fausse croyance sur l'interdiction des livraisons de nuit)
- Cible prioritaire : les petits commerces et franchisés, notamment sur les rues-marchés (rue de Lévis, rue Poncelet)
- Éviter d'initier des livraisons la nuit dans les rues actuellement calmes
- Diffuser l'information via les CQ et réseaux de commerçants

3/ Recherche d'emplacements pour un 2eme radar sonore pédagogique sur le 17^e

Contexte et première installation : Le radar sonore pédagogique installé en mars 2024 boulevard Malesherbes (au droit du lycée Carnot) utilise une technologie Bruitparif spécifique pour mesurer en temps réel le bruit des véhicules passant et afficher le dépassement sonore via des panneaux disposés 30 à 50 mètres en aval.

Fonctionnement

Un capteur double sens équipe le boulevard Malesherbes avec :

- Mesure du bruit instantané provenant des véhicules
- Affichage du dépassement de seuils : 85 dB en période diurne (7h-22h), 80 dB en période nocturne (22h-7h)
- Détection de tout type de véhicule, y compris sirènes

Résultats après un an de fonctionnement

- Données brutes : environ 88 à 97 dépassements quotidiens, représentant environ 1% des véhicules en période diurne et 1,5% en période nocturne
- Évolution : très légère diminution du nombre de dépassements observé depuis l'installation du capteur (état initial), mais sans dégradation notée
- Impact comportemental : aucun effet de concours de décibels identifié, point positif important

Recherche d'un second site

Un deuxième radar pédagogique a été remporté par le 17^e dans le cadre d'un concours lancé parmi les collectivités engagées pour la qualité de l'environnement sonore (édition 2024). Cependant, la recherche d'un emplacement approprié s'avère complexe en raison des critères techniques requis :

- Ligne droite suffisamment longue
- Présence de candélabres pour supporter le capteur et les panneaux afficheurs
- Problématique suffisante justifiant l'installation

L'analyse de la rue Pouchet s'est conclue comme non pertinente. De nouvelles prospections seront menées auprès des services de circulation urbaine.

Améliorations technologiques en cours par Bruitparif : Une nouvelle génération d'afficheurs plus légers est en développement :

- Panneaux intégrés : fusion des panneaux fixes et variables existants
- Réduction de poids : facilite l'installation sur les candélabres

- Modularité visuelle : adaptation possible du visuel en fonction du contexte (voiture-moto actuellement ; possibilité de variantes pour bruit festif, par exemple)

Système d'alerte

Les afficheurs fonctionnent selon un système de diodes LED :

- Clignotement blanc discret lors de bruits normaux
- Clignotement rouge croissant en vitesse et intensité en cas de dépassement de seuil

Proposition d'extension à d'autres contextes

Le comité a débattu de la possibilité d'étendre le radar pédagogique au-delà de la problématique du trafic routier, notamment pour les bruits festifs et récréatifs. Cette extension pourrait :

- Sensibiliser les usagers d'espaces publics aux impacts du bruit
- Objectiver les nuisances en temps réel
- Accompagner une politique de communication locale auprès des riverains et établissements

L'expérience de Toulouse en ce domaine a montré des résultats mitigés, mais le comité recommande de poursuivre l'exploration, sous réserve d'une stratégie de communication adéquate auprès des riverains et des établissements impliqués.

4/ Actualités du radar sonore verbalisateur

Contexte réglementaire et calendrier Le radar sonore verbalisateur, destiné à automatiser la verbalisation des bruits excessifs, est en phase d'homologation en vertu d'une période d'expérimentation finissant au 31 décembre 2024. Deux prototypes MicroDB et BruitParif sont en développement.

Processus d'homologation

L'homologation est menée par le LNE (Laboratoire National de Métrologie et d'Essais), qui doit valider :

- Un cahier des charges spécifique (appareil nouveau, pas un simple sonomètre)
- Des essais en laboratoire (en cours jusqu'à fin 2024)
- Des essais sur piste (prévus début 2025)

Actualités réglementaires et perspectives

Une proposition de loi a été déposée au Sénat pour permettre la suite du projet en 2025. Si elle est adoptée, elle prévoit :

- Une phase de préfiguration en 2026 : redéploiement des radars sur sites ayant participé à l'expérimentation initiale
- Généralisation à partir du 1er janvier 2027 : acquisition et déploiement possible par les collectivités souhaitant équiper leur territoire

Limites actuelles

Vu le contexte législatif actuel, il est difficile de prévoir un déploiement avant l'été 2026 au mieux. Le comité souligne l'importance de maintenir cette question à l'ordre du jour pour en assurer la continuité.

5/ Contribution de l'association des jardins suspendus au PPBE

Contexte : L'association les Jardins Suspendus des Batignolles a contribué à la consultation publique relative au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Île-de-France. L'association, membre de France Nature Environnement (FNE) Paris, a également apporté son soutien aux contributions collectives de FNE Paris et FNE France.

Observation générale sur la consultation

Le nombre de contributions reçues par rapport aux enjeux environnementaux était très faible : 25 contributions au total, dont seulement 3 contributions d'associations (celle des Jardins Suspendus, FNE Paris et FNE France). Cette faiblesse souligne le manque de mobilisation citoyenne sur ces questions.

Enjeux majeurs soulevés

Les contributions portaient principalement sur :

A. Recommandations de l'OMS- Les seuils réglementaires actuels datent de 2006

- Les recommandations OMS de 2021 proposent des seuils plus restrictifs

- Proposition : adopter un horizon 2040 pour atteindre les recommandations OMS, avec des cibles intermédiaires en 2030 et 2035

B. Cohérence méthodologique et réglementaire- Changement de méthodologie entre consultations rend difficile l'appréciation des progrès

- Besoin de clarification entre les seuils réglementaires et les recommandations OMS

- Souhaitable : ajout de commentaires explicatifs distinguant clairement ces deux niveaux

C. Problématique ferroviaire spécifique au 17e- La ligne du faisceau ferroviaire de Saint-Lazare génère des bruits complexes et variables

- Enjeu de mesure : capturer adéquatement la complexité du bruit ferroviaire

- Anecdote illustrative : lors d'une traversée du pont, passage de zéro à six trains simultanément, soulignant l'importance des mesures en temps réel

- Proposition : instrumentation permanente de points de mesure sur le faisceau pour un suivi de long terme

D. Implication des régions et métropoles- Les communes et agglomérations sont mandatées par la loi pour agir sur le bruit

- La région, bien que contribuant au financement (Bruitparif), n'a pas juridiquement de compétence en la matière

- Enjeu : assurer la cohérence des actions entre niveaux de gouvernance (commune, métropole, région)

E. Mesures et méthodologies adaptées

- Nécessité de renforcer les capacités d'études et d'observation de Bruitparif

- Approches méthodologiques différencierées selon les types de bruit (routier, ferroviaire, aérien, récréatif)

- Importance d'une tierce partie neutre pour les mesures afin de garantir la perception publique

Propositions d'amélioration

- Mise en place d'objectifs clairs avec horizons temporels (2030, 2035, 2040)

- Documentation accrue sur les différences méthodologiques et leurs implications

- Renforcement de la coordination entre communes, métropole et région

- Instrumentation permanente de points de mesure sur les secteurs identifiés (notamment le faisceau ferroviaire)

- Renforcement des capacités techniques et d'étude de Bruitparif

6/ Présentation des contributions (cartes) de Bruitparif au PPBE

Contexte : Bruitparif, l'observatoire du bruit en Île-de-France, a présenté un travail de synthèse des contributions reçues lors de la consultation PPBE, accompagné d'une analyse et de propositions.

Bilan des contributions

Les analyses et recommandations de Bruitparif ont été jugées de grande qualité et très pertinentes. Le travail présenté a fourni un niveau d'information rarement atteint auparavant sur les enjeux acoustiques régionaux.

Éléments positifs identifiés

- Qualité et profondeur des études présentées

- Capacité d'analyse des données multiples
- Propositions constructives et réalistes

Points d'amélioration identifiés

- Changement de méthodologie : complique la comparaison avec les périodes antérieures, sans culpabilité des uns et des autres (obligation réglementaire)
- Souhait de stabilité méthodologique future pour permettre un suivi cohérent des évolutions

Processus d'amélioration continu

- Réunion de retour d'expérience prévue mercredi 15 janvier avec les collectivités (DRIEAT, Bruit Parif, etc.)
- Objectif : améliorer la coordination et identifier les solutions aux dysfonctionnements identifiés

7/ Radar sonore au 202 bd Malesherbes

Installation et historique : Le radar sonore de mesure au 202 boulevard Malesherbes a déjà connu une première installation historique. Un nouveau cycle de mesure est prévu.

Contexte de l'axe

Le boulevard Malesherbes est un axe classé (pénétrant) caractérisé par :

- Trafic important de véhicules divers
- Proximité d'une cité scolaire (collège-lycée)
- Passage de convois officiels (police pénitentiaire, ministères, Présidence)

Utilisation de l'installation pour fins de comparaison

Cette nouvelle mesure permettra de comparer avec la première installation réalisée il y a trois ans, offrant une vision de l'évolution des niveaux sonores sur ce secteur clé de l'arrondissement.

8/ Point sur l'étude Périph de Bruitparif

Contexte : Bruitparif poursuit un programme d'études et de mesures sur le boulevard périphérique, l'une des sources majeures de bruit en Île-de-France.

Enjeux

Le périphérique concentre des enjeux acoustiques majeurs avec :

- Densité de trafic très élevée
- Impacts sur les résidents proches de l'infrastructure
- Interactions complexes avec le tissu urbain

Mesures envisagées

- Poursuite des campagnes de mesure
- Analyse des données pour éventuellement dégager des pistes d'amélioration
- Mise à disposition de ces informations pour les collectivités et la région

9/ Points complémentaires à l'ordre du jour concernant le bruit des terrasses et espaces festifs

Les bruits récréatifs, notamment ceux générés par les terrasses estivales, demeurent une problématique croissante. Pierre-François Logereau a indiqué que :

- Les horaires des terrasses estivales ont été étendus, sans que cela soit une décision du 17e
- La médiation et la sensibilisation restent les leviers principaux actuellement
- La police municipale intervient régulièrement en soutien
- Une politique volontariste à plus long terme reste à définir au niveau municipal/métropolitain